

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-07/7/39 DOSSIER N°6434</b>	<b>AIDE INDIVIDUELLE RELATIVE AU DISPOSITIF "PLAN VETOS 23"</b>
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN  
Catherine GRAVERON à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Franck FOULON  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : AIDE INDIVIDUELLE RELATIVE AU DISPOSITIF "PLAN VETOS 23"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-07/7/39 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder au bénéficiaire ci-dessous, l'aide au stage sollicitée par ce dernier dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE Aide au stage	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
<b>AIDE AU STAGE</b>		
L. C.	Aide au stage 6 <sup>e</sup> année (3 semaines)	Déplacements uniquement <b>soit 200 €</b>
<b>Total aide aux stage</b>		<b>200 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant la liste du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative à l'aide au stage.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**